

Etape du Fanfoué

Location de Chalet 15 pers
469 rue des gentianes
38410 Chamrousse
siret 34124278200025

Conditions générales de vente 2019

Ce contrat est destiné à l'usage exclusif de la réservation de nuitées ou de séjours dans notre chalet,

Nous ne serions pas responsables dans l'utilisation de ce contrat par un ou des tiers à des fins non touristiques.

Nous nous engageons à assurer personnellement l'accueil des vacanciers avec le maximum de qualité que nous maîtrisons.

1/ Le client signataire du contrat s'engage pour une durée déterminée et ne pourra pas se prévaloir d'un quelconque droit au maintient dans les lieux.

2/ La réservation devient effective à réception au propriétaire d'un acompte de 30% du montant total du prix du séjour ; d'une chèque de caution de 3000 eu ; d'un chèque de prime ménage de 150 eu ; d'une attestation d'assurance vilégiature et d'un exemplaire du contrat signé .

Le solde est payé 30 jours maxi avant l'arrivée ou bien la totalité est payée à la réservation si l'arrivée est prévue moins de 30 jours avant.

Un exemplaire est à conserver par le client. Prix ttc charges comprises, la taxe de séjour 0,80 eu sera collectée à l'arrivée en plus suivant le profil d'âge des clients.

3/ Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée, mail au propriétaire.

-En cas d'annulation de plus de 30 jours avant, l'acompte reste acquis au propriétaire.

-En cas d'annulation de moins de 30 jours avant, la totalité reste acquise au propriétaire.

-Si le client ne se manifeste pas avant 14h00 le jour d'arrivée, ce contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son chalet ; il conserve l'acompte et/ou la totalité du séjour.

-Tout séjour commencé est dû dans son intégralité.

-Le propriétaire propose une solution d'assurance annulation à son client qui en dispose à sa guise.

4/En cas d'annulation par le propriétaire , le client sera remboursé de son acompte et/ou de la totalité, celle-ci peut intervenir jusqu'à 24h avant la date du séjour et sera notifiée par écrit via la poste ou par mail. Aucune solution de relogement n'est prévue car ce cas ne relèverait pas d'un doublon de réservation, mais d'un problème plus grave entraînant l'insalubrité du bâtiment lié à un accident, un événement climatique indépendant de la volonté du propriétaire. Les assurances RC entreraient alors en action.

5/ Nous n'accueillons pas après 20h00

6/ Le solde est à régler 30 jours avant l'arrivée.

7/ Ce contrat est établi pour un nombre de personnes , en cas de dépassement nous refuserons l'accès aux personnes supplémentaires car nous sommes assurés pour 15 pers, cela n'annulera en aucun cas le présent contrat. (un bébé est considéré comme une personne).

8/ Les animaux sont interdits

9/ En cas de litige persistant sans solution amiable, la solution judiciaire sera envisagée.

10/ Tout paiement de l'acompte par chèque ou paypal vaut acceptation du contrat et des présentes cgv.

11/En cas d'obligation d'annulation par le client lié à une impossibilité caractérisée

Le client perd son acompte ou la totalité, il peut à ses frais contracter une assurance annulation, nous lui proposons une solution.

Il devra nous contacter par écrit (courrier, mail) pour nous informer de la situation au maximum avant 14 h de son jour d'arrivée.

12/Horaires d'accueil Nous vous accueillons en hiver (01/12 à 20/04): de 14h00 à 20h00, pour le reste de l'année les horaires d'accueil sont plus souples.

13/Règlement d'utilisation du Bâtiment : un règlement d'utilisation du chalet est remis au client à la signature du contrat.

Ce document est édité par nos soins, en respect du code de la consommation.